

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13520 MAUSSANE LES ALPILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Conseillers municipaux en exercice	9
Présents	9
Quorum	5
Votants	9

Séance du 23 avril 2026

---00000---

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 avril deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président.

Étaient présents : Jean-Christophe CARRÉ, Président, Henri REYNOUD Vice-Président, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Claire ARSAC, Yolande NADALIN, Marie-France NEEL, Bernadette SAMUEL et Marine CAMOUS.

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Bernadette SAMUEL

N° 2026/04/23/03 - OBJET : Election du vice-président et du vice-président délégué.

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que les dispositions de l'article L123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles prévoient la faculté d'élire un vice-président qui remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement ainsi qu'un vice-président délégué.

Il est donc ce jour proposé de procéder à ces élections

Déclaration de candidature au poste de Vice-président :

- Monsieur Henri REYNOUD

Il est ensuite procédé à un vote à bulletins secrets

1^{er} tour de scrutin (majorité absolue requise)

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 9 (neuf)

Nombre de bulletins blancs et nuls 0 (zéro)

Nombre de suffrages exprimés 9 (neuf)

Ont obtenu :

Monsieur Henri REYNOUD 9 (neuf) voix

Monsieur Henri REYNOUD est proclamé élu vice -président du conseil d'administration du CCAS

Il est ensuite proposé de procéder à l'élection du vice-président délégué

Déclaration de candidature au poste de Vice-président délégué :

- Madame Dominique STEKELOROM

Il est ensuite procédé à un vote à bulletins secrets

1^{er} tour de scrutin (majorité absolue requise)

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne 9 (neuf)

Nombre de bulletins blancs et nuls 0 (zéro)

Nombre de suffrages exprimés 9 (neuf)

Ont obtenu :

Madame Dominique STEKELOROM 9 (neuf) voix

Madame Dominique STEKELOROM est proclamée élue vice-présidente délégué du conseil d'administration du CCAS

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Délibération exécutoire par sa publication
et sa transmission à la sous-Préfecture le : 30 AVR. 2026

Secrétaire de séance,

Bernadette SAMUEL



Le Président,

Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le :



Délai et voie de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.